

Département
DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU SIIS
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 06 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 12

date de convocation : 04 juillet 2017

date d'affichage : 10 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 04 juillet 2017 en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

Étaient présents : Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Patrick ORTH, Arnaud CHARTON, Christian PETIT, Vanessa DEL MORAL, Dominique VENIANT, Jérôme MACHIN, Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nelly MASTRANGELO

Excusés et représentés : Michaël BRANGER

Absents : Patricia BROCHET absente jusqu'à 19h15 et Arnaud CHARTON absent jusqu'à 19h20

Secrétaire de séance : Nelly MASTRANGELO

La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 20 juin 2017 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Procédure d'urgence

Le Président rappelle l'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales : "le délai de convocation est fixé à 3 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le président sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Syndical qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure".

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 04 juillet 2017 soit un jour franc avant la réunion de ce jour 6 juillet 2017.

L'urgence tient en la décision de l'implantation de la classe à la prochaine rentrée et de son coût.

Le Président précise qu'il ne souhaitait pas prendre de décision seul et qu'il a toujours été transparent avec ses collègues lorsqu'il s'agit de sujet de ce type.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la procédure d'urgence

Arrivée de Mme Patricia BROCHET à 19h15

Arrivée de M. Arnaud CHARTON à 19h20

II – Implantation et coût de la classe à la rentrée 2017

Le Président rappelle le contexte de l'affaire : il avait été décidé l'implantation d'une classe modulaire pour un an à Bazoches pour un coût annoncé d'environ 6 000 € H.T.

Or, après le passage le mardi 4 juillet 2017 de l'entreprise qui doit installer cette classe, le coût s'élève à 19 089.46 H.T.

Le Président propose une solution qui serait beaucoup moins onéreuse d'autant que les finances de nos communes sont très serrées.

Aussi, le Président propose au Conseil d'installer la classe dans la salle polyvalente de Rozoy le Vieil.

En effet, une pièce peut être condamnée et être uniquement utilisée en salle de classe. Il y a aura besoin de prévoir des portes qui ferment à clés.

Si le choix de Rozoy est retenu, le Président informe le Conseil qu'un nouveau courrier sera envoyé à Mme l'Inspectrice d'Académie pour l'informer de notre nouvelle proposition.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le choix à faire pour la prochaine rentrée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 3 voix pour ouvrir la classe à Ervauville, à 7 voix et 1 abstention d'ouvrir la classe à Rozoy

PRECISE que le Président ne participe pas au vote

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire

M. Lassoury précise que, s'il doit y avoir une construction de classe, elle devra se faire à Bazoches.

M. Orth suit M. Lassoury dans ses propos.

Les élus continuent de débattre du sujet et certains finissent par s'invectiver.

Mme Carbonnelle n'acceptant pas le comportement et les propos d'un élu quitte la séance à 20h20.

La séance est levée à 20 heures 45

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Anne-Sophie CARBONNELLE	Nathalie FLOUR	Patrick ORTH
Michaël BRANGER représenté par Christian PETIT	Arnaud CHARTON	Thierry DUPUIS	Nelly MASTRANGELO
Patricia BROCHET	Vanessa DEL MORAL	Jérôme MACHIN	Dominique VENIANT